

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 54 (1909)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Sursum corda. — Le rapport du Département militaire sur sa gestion en 1908 : recensement des chevaux, recrutement, effectifs, examens des recrues, instruction préparatoire, essais de matériel. — La réorganisation du Département militaire. — Le service territorial et le service des transports. — Officiers d'infanterie. — Démission, promotion.

Esopé vivait en l'an 700 avant notre ère ; Phèdre fut contemporain de Jésus-Christ ; Lafontaine écrivait au 17^e siècle. Les trois fabulistes peuvent renaître ; ils constateront que leurs fables n'ont pas vieilli et que notre humanité européenne toute chrétienne qu'elle soit, ne vaut guère plus que celle toute païenne d'il y a 2000 ans. La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Pour notre petite Suisse, les incidents des Balkans doivent être une leçon de choses profitable. Nous aussi, nous sommes entourés de voisins très puissants, pour lesquels notre territoire s'il n'était vigoureusement défendu ne ferait qu'une bouchée, et nous n'avons pas à nous bercer de l'illusion que le droit nous protégera mieux que la Serbie. N'est-il pas caractéristique que dans la crise actuelle personne n'ait même fait la moindre allusion au Tribunal de La Haye ? Les conférences dites de la paix ne fournissent aucun moyen d'éviter des menaces de guerre quand un grand Etat s'en prend à un petit. La conclusion est que l'argument principal à faire valoir par ces petits pour le respect de leur indépendance est la force relative qu'ils sont capables de mettre en œuvre. Notre histoire nous l'a déjà appris. Les victoires de Morgarten et de Sempach, celles des guerres de Bourgogne nous ont valu la crainte de nos voisins à une époque où, non moins qu'aujourd'hui, la peur de la défaite était le fondement de la paix. Mais ce sont les désastres de St-Jaques et de Marignan qui, beaucoup plus que nos victoires, nous ont valu le respect et la considération de l'Europe. Ce qui fait la force des petits Etats, c'est la volonté de ne pas mourir. Nos pères même vaincus l'ont montrée cette volonté là ; elle leur a conquis une grande place dans l'estime des nations. En 1798, ils l'avaient perdue, et pendant un quart de siècle la Confédération en a souffert. A ce point de vue rien n'est changé dans nos relations internationales ; la Suisse du 20^e siècle comme celle des 15^e et 16^e ne peut trouver sa sécurité que dans l'énergique volonté de ne pas

mourir. Elle la manifestera par les soins dont elle entoure ses institutions militaires et par les sacrifices qu'elle consent en leur faveur.

* * *

Le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1908, a paru. Nous en résumons les indications essentielles.

Recensement des chevaux. — On sait qu'un recensement des chevaux et des mulets a eu lieu au printemps 1908. Le précédent datait de 1900. Les changements constatés dans la population équine, au point de vue militaire, sont les suivants :

Non compris les chevaux de cavalerie, les chevaux de selle aptes au service, c'est-à-dire dressés à la selle et aptes au dressage, ont passé de 6114 à 6630 pour les chevaux d'officiers, soit une augmentation de 516, et de 5464 à 6444 pour les sous-officiers, soit en augmentation de 980. Les chevaux de trait aptes au service des batteries de campagne sont en diminution de 1339, savoir 22 551 au lieu de 23 897, tandis que ceux qui sont utilisables pour le train et pour le gros trait sont 39 193 au lieu de 29 719 (train 19 953; gros trait, camionnage, 9240); l'augmentation est ainsi de 9476. En résumé, le total des chevaux aptes au service a passé de 65 194 à 74 825, en augmentation de 9631. A ce total, on peut ajouter 18 517 (1900, 18 457) chevaux de trait pouvant être employés en cas d'urgence.

Les mulets aptes au service de bêtes de somme sont aussi en augmentation, 2231 au lieu de 1613. Différence en plus 618.

Le total de la population, chevaux et mulets, y compris 20 784 bêtes inaptes (1900, 18314), est de 116 357 (1900, 103,578) têtes.

Si l'on tient compte des exigences de l'armée de campagne, qui supposent l'emploi de 6000 chevaux de selle environ, non compris les chevaux de cavalerie, et 20 à 25 000 chevaux de trait, on voit que la Suisse possède des chevaux en suffisance, mais, naturellement de qualité inégale. Les efforts doivent tendre à une plus grande égalisation de cette dernière en même temps qu'à une amélioration.

Recrutement. — L'année 1907 a marqué le début d'une ère nouvelle de recrutement, aux fins de faire droit aux plaintes qui se sont élevées sur la diminution des effectifs de l'infanterie. Nous renvoyons pour les détails à la *Revue militaire suisse* de 1908, p. 394, et de 1906, p. 117. L'année 1908 a continué dans la même voie.

En 1906, année où la courbe du recrutement a été au plus bas point, sur 32 061 jeunes gens examinés, 16 136 ont été déclarés propres au service, soit le 50 %. En 1907, 18 571 ont été déclarés aptes sur 32 595, c'est-à-dire le 57 % et en 1908, 20 057 sur 32 774, ou le 61 %. L'infanterie surtout a bénéficié de cette augmentation ; tandis que de 1897 à 1906 le recrutement de cette arme

était tombé de 14 743 à 10 433 hommes, il s'est relevé à 12 655 en 1907 et à 14 065 en 1908.

Il ne faut pas se dissimuler que cet accroissement subit de près de 4000 recrues comporte un risque : celui de favoriser l'augmentation des éléments physiquement insuffisants. Ce danger est sérieux puisqu'un traînard est non seulement un fusil nul mais surtout une occasion d'indiscipline dans les colonnes et une complication pour les services de l'arrière. Il est juste de reconnaître que jusqu'ici le danger ne s'est pas encore manifesté ; malgré le nombre plus considérable des recrues on n'a pas constaté une augmentation dans la proportion des hommes renvoyés de l'école de recrues pour inaptitude physique. En 1899, ils ont été 978 ; en 1907, 897, en diminution correspondante à celle du nombre des recrues exercées (9603), et en 1908, 1060, en augmentation correspondante à ce nombre (11 631). Il n'en faudra pas moins surveiller de près les suites du renforcement, en portant l'attention sur les cours de répétition autant que sur les écoles de recrues.

Cette attention sera d'autant plus justifiée qu'en se rapprochant de l'ancienne proportion du recrutement, 63,7 % en moyenne de 1892 à 1901, on n'aura pas la ressource de récupérer l'insuffisance qualitative de l'infanterie sur les autres armes. Car pour elles aussi le recrutement, par rapport à celui de l'infanterie, a considérablement augmenté. Les chiffres suivants permettent de s'en rendre compte :

Année.	Recrues admises.	Infanterie.	Autres armes.	%
1899	17,126	13,281	3845	22.5
1900	16,234	12,235	4199	26
1905	16,277	10,928	6349	37.6
1906	16,136	10,432	5703	35
1907	18,572	12,655	5917	32
1908	20,057	14,065	5992	29,8

Depuis 1906, la proportion du recrutement des « autres armes » a diminué, mais elle reste de près de 8 % supérieure à ce qu'elle était en 1899, et elle se relèvera de nouveau à la suite de la création des unités de mitrailleuses et des troupes de montagne.

Jetons un coup d'œil sur ce recrutement des autres armes que l'infanterie.

Celui de la cavalerie continue à augmenter. Cette augmentation est constante depuis dix ans. Le chiffre des recrues était de 560 en 1899 ; il était de 660 en 1907 ; il a passé à 703 en 1908.

Dans l'artillerie, on continue à forcer le recrutement des batteries de montagne et des batteries à pied ainsi que celui des soldats du train. Dans la montagne l'augmentation se manifeste surtout depuis 1906, provoquée par le nouvel armement. Il faut tenir compte aussi de l'augmentation de cette

artillerie, si le projet des brigades de montagne était adopté. Dans l'artillerie à pied l'augmentation est constante depuis 1899 ; elle est influencée actuellement par la transformation à l'étude de cette arme. Celle du recrutement du train est une résultante du nombre plus grand des voitures. Au contraire, il y a diminution dans le recrutement des batteries attelées, leur réorganisation arrivant à achèvement. Voici les chiffres intéressant l'artillerie :

Année.	Batteries attelées,				
	Canonniers.	Conducteurs.	Montagne.	Art. à pied.	Train.
1899	434	559	75	191	511
1905	581	1191	97	233	748
1907	705	948	266	245	854
1908	562	703	317	282	1126

Le génie force aussi son recrutement en prévision de l'organisation nouvelle ; celui des sapeurs a passé, par une augmentation constante, de 300 recrues en 1899 à 427 en 1907 et 486 en 1908 ; celui des pontonniers a été relativement constant jusqu'en 1907 ; il fut de 109 recrues cette année-là, pour s'élever à 153 en 1908 ; enfin les pionniers, avec lesquels les aéroliers étaient confondus avant 1902, furent recrutés à raison de 91 hommes cette année-là, de 155, chiffre maximum, en 1907, et de 143 en 1908.

Dans la forteresse, l'augmentation est constante pour l'artillerie : 326 en 1899, 483 en 1907, 541 en 1908. Cette augmentation est en réalité plus sensible qu'en apparence, les sapeurs et les artilleurs ayant été inscrits sous la même rubrique jusqu'en 1902. Le recrutement des sapeurs de forteresse alternativement fort et faible, reste, en moyenne, de 40 à 50 hommes par an.

Le service de santé et celui des subsistances accusent également une augmentation régulière d'une quinzaine d'hommes en moyenne par an ; pour le premier, 519 recrues en 1899, 651 en 1908 ; pour le second 161 et 299.

Depuis 1905 aucun cycliste n'a été recruté.

Le pour cent des recrues exercées pendant l'année s'est élevé à 92. avait été de 94 en 1906 et 95 en 1907.

Effectifs de l'armée. — La diminution si sensible du recrutement de l'infanterie et l'augmentation d'ailleurs non compensatrice de celui des autres armes ont eu un double effet : celui de réduire considérablement l'effectif total de l'armée de campagne et celui d'augmenter considérablement, comme on l'a dit, la proportion des armes spéciales en regard de l'infanterie. On s'en rendra compte en examinant le tableau suivant des effectifs de l'élite au 1^{er} janvier des années 1901, 1906 et 1909 :

Armes.	1907	1908	1909
Infanterie	114,843	108,630	95,622
Cavalerie	4,641	5,162	5,113
Artillerie	20,113	17,916	14,736
Génie	5,507	5,543	5,443
Forteresse	—	—	3,226
Serv. de santé . .	4,940	1,932	5,498
Serv. vétér. . . .	—	—	5,515
Serv. des subsist. .	1,444	1,399	1,712
Train.	—	—	4,793
Cyclistes, services auxiliaires . . .	278	—	659
Total	151,766	142,990	138,758

Avant tout commentaire, faisons observer que la diminution de l'artillerie est toute apparente. Le chiffre de 1909 comprend outre les artilleurs proprement dits les soldats du train et les troupes de forteresse. Si l'on supprime la distinction établie dès lors, on obtient le chiffre de 22 755 au lieu de 14 736 ; et si l'on élimine la part revenant aux troupes de forteresse, autres que l'artillerie, on constate que l'arme de l'artillerie proprement dite a bénéficié d'un accroissement de 2200 hommes depuis 1901.

Même observation en ce qui concerne le génie. Il faut tenir compte, dans la comparaison, des sapeurs de forteresse. En réalité, l'arme du génie a bénéficié d'un accroissement de 150 hommes.

Cela dit, nous pouvons constater qu'en huit ans, l'armée d'élite a diminué du 9 %, et que la diminution de l'infanterie est du 17 %. Nous constatons en outre que, la proportion de l'infanterie et celle des autres armes par rapport au total de l'élite sont les suivantes :

Armes.	Infanterie.		Autres armes.	
	Effectif.	%	Effectif.	%
1901	114,843	75,7	36,923	24,3
1906	108,630	76	34,360	24
1909	95,638	69,8	43,120	31,2

Ainsi, il faut maintenant un tiers de l'armée à peu près pour permettre aux deux autres tiers, à l'infanterie, de remplir sa mission qui est la mission essentielle de l'armée. C'est une proportion bien considérable, qui s'explique assurément par le caractère de plus en plus scientifique des moyens nécessaires à la conduite de la guerre, mais que l'on peut songer à réduire néanmoins quelque peu. On s'y applique, sans réduire les effectifs indispensables à la mission de ces armes, en augmentant le recrutement de l'infanterie comme dit plus haut.

Complétons maintenant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 1909 :

	Elite	Landwehr	Total
Etat-major de l'armée	145	3	148
1 ^{er} corps d'armée . . .	32,271	10,808	43,079
2 ^e » . . .	33,881	10,842	44,723
3 ^e » . . .	32,786	10,276	43,062
4 ^e » . . .	29,063	12,922	41,985
Garnisons	6,576	11,376	17,952
Troupes d'armée . . .	3,375	11,973	15,348
Off. à d. art. 51 . . .	661	—	661
	138,758	68,228	206,986

Le landsturm compte 54 067 hommes.

La gymnastique au recrutement. — Pour la première fois, les examens de gymnastique lors du recrutement ont eu lieu obligatoirement, en application de l'art. 103 de la loi militaire. 27 640 jeunes gens en ont subi les épreuves ; 1654 ont été dispensés par décision médicale. Les données statistiques n'ont pu encore être établies. Le rapport du Département communique celles de 1907.

Cette année-là, 26 515 jeunes gens ont subi l'examen sur 28 540. Sur ce chiffre, 6241 (24 %), n'ont jamais pratiqué les exercices du corps de façon méthodique (1906, 6269, 24 %; 1905, 7406, 28 %); 12 451 (47 %) n'ont reçu de leçons de gymnastique qu'à l'école (1906, 12 842, 48 %; 1905, 12 029, 46 %); et 7822 (29 %), étaient membres de sociétés de gymnastique ou de sociétés sportives, ou avaient pris part à un cours d'instruction militaire préparatoire (1906, 7415, 28 %; 1905, 6842, 26 %). Il y a, depuis deux ans, une légère diminution des jeunes gens de la première catégorie, une légère augmentation de ceux de la deuxième, et une augmentation un peu plus forte des sportifs. Les résultats du recrutement ont été les suivants :

	Aptes.	Ajournés.	Réformés.
1 ^{re} catégorie	56 %	11 %	33 %
2 ^e »	59 %	11 %	30 %
3 ^e »	73 %	9 %	18 %

Il ne faut pas attribuer à la seule gymnastique la circonstance que les sportifs sont déclarés aptes dans une proportion beaucoup plus forte que les deux autres catégories. Il est probable que ces jeunes gens manifestent du goût pour les exercices du corps précisément parce qu'ils s'y sentent aptes ; ils sont déjà une sélection avant tout exercice. Mais la gymnastique doit certainement améliorer cette sélection ; preuve en soit la comparaison des deux premières catégories entre elles. On peut, en effet, admettre pour elles l'égalité de valeur physique originale ; or, les jeunes gens qui ont fait de la gymnastique à l'école fournissent un recrutement de 3 % su-

périeur. Cependant, on consacre peu de temps à l'enseignement de la gymnastique scolaire et les maîtres qui le donnent ne savent pas tous lui faire produire ses fruits. Si malgré ces conditions médiocrement favorables le résultat est ce que la statistique démontre, force est bien d'admettre que celui de la troisième catégorie n'est pas uniquement le fait d'une sélection naturelle.

Il est encore trop tôt pour juger de l'influence des examens sur les progrès des aptitudes physiques des jeunes gens. La moyenne totale des notes est un tantinet meilleure en 1907 qu'en 1906, 7.397 au lieu de 7.754 (meilleure note 3, la plus mauvaise 15). C'est un résultat peu appréciable, dont il serait prématuré de tirer des conclusions.

Voici quelques détails. Rappelons que la note 1 apprécie un saut de 3.50 m. au minimum, huit levers des haltères au minimum et 12 secondes au maximum pour une course de 80 m. ; la note 5 apprécie un saut de 2 m. au maximum, un seul lever des haltères, 17 secondes et plus pour la course de 80 m. Les résultats moyens ont été les suivants :

	Saut.	Haltères.	Course	Note moyenne totale.
Aptes au service	2.96 m.	6.70	13.09 sec.	6.579
Ajournés . . .	2.69 »	3.70	13.86 »	9.021
Réformés . . .	2.62 »	4.89	14.04 »	8.639
Total 1907 . . .	2.84 m.	5.89	13.43 sec.	7.397
1906 . . .	2.80 »	5.67	13.75 »	7.754

Instruction militaire préparatoire. — Les corps de cadets ont instruit 7187 cadets (1906, 6931). Ont droit au subside fédéral :

	1908	1907
1 ^{re} classe de tir.	2042 cadets	2023 cadets.
2 ^e »	1420 »	1054 »
3 ^e »	214 »	418 »

Les cours d'instruction militaire préparatoire ont encore appliqué le programme du 28 juin 1906, l'ordonnance d'exécution des articles 102 à 104 de la nouvelle loi n'ayant pu être élaborée à temps. L'augmentation du nombre des élèves est sensible, surtout pour l'instruction de la gymnastique et l'instruction militaire sans armes. Le nombre des élèves qui ont suivi le cours complet a passé de 7567 en 1907 à 9586 en 1908. La Suisse romande participe pauvrement à cette augmentation et d'une manière générale à l'instruction militaire préparatoire; le canton de Neuchâtel a instruit 97 élèves en 1907, 114 en 1908; le canton de Vaud 193 en 1907, 197 en 1908. C'est plutôt misérable.

Les rapports des inspecteurs s'expriment en général favorablement sur la mise à exécution et les résultats des cours; ils font toutefois remarquer que

dans aucune branche de l'instruction militaire les résultats ne dépendent autant que dans ces cours de la qualité des sous-officiers. Cela provient précisément de la grande indépendance avec laquelle travaillent les directeurs des sections sans qu'il soit possible à la direction supérieure d'exercer un contrôle efficace. Il est évident que les avantages obtenus par l'amélioration de l'instruction des officiers et des sous-officiers, par le développement de leur aptitude à travailler seuls et par eux-mêmes et de leur fidélité au devoir se répercuteront sur l'instruction militaire préparatoire de notre armée.

Bibliothèque militaire fédérale. — Elle commence à être mise à contribution d'une façon réjouissante. Sortie de volumes : 1905, 1364; 1906, 1512; 1907, 2534; 1908, 3220.

Matériel de guerre. — Le rapport fournit quelques indications sur les essais d'amélioration du matériel de guerre poursuivis en 1908.

Des modèles perfectionnés de cuisines roulantes ont été essayés par quelques unités; les résultats ont été favorables. Favorables également les essais faits par la troupe de la voiture à munitions à 4 chevaux construite en 1907; la fabrication de cette voiture a commencé. Favorables encore les essais d'une nouvelle cartouche d'infanterie. La commission de défense nationale a été saisie de cet objet, ce qui signifie que les Chambres fédérales ne tarderont guère à l'être aussi. De nouvelles jumelles prismatiques à l'usage des officiers ont été essayées dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans l'artillerie. Les résultats obtenus permettent d'attendre pour 1909 la construction d'un modèle définitif. Les essais de télémètres entrepris dans tous les arrondissements de division ont eu moins de succès; on les continuera. Quant au nouvel attirail de nettoyage pour fusils, il n'a pas eu de succès du tout et l'on en reste au système actuel.

Enfin, les essais de mitrailleuses commencés en 1906 ont été poursuivis en 1908 dans la troupe; ils ont porté sur les engins et sur leur mode de transport. On n'a pas encore obtenu de résultat définitif, dit le rapport; les opinions ont, en effet, été très débattues dans la commission des essais; il semble cependant que l'on ne soit pas aussi loin d'aboutir puisque une école de recrues de mitrailleurs d'infanterie aura lieu cette année-ci à Thoune, et que pour former les cadres de cette école ont fait appel à des officiers et sous-officiers volontaires. Ceux-ci sont invités à s'annoncer au chef de l'arme de l'infanterie.

Nous continuerons dans la *Chronique* de mai l'étude du rapport du Département fédéral, un certain nombre d'objets d'actualité sollicitant leur place dans la présente livraison.

*
* *
*

Les Chambres fédérales ont définitivement voté la loi réorganisant le Département militaire fédéral. La seule disposition sur laquelle ait porté un

débat de quelque étendue a été celle relative aux aides-instructeurs de l'artillerie et du génie. Le Conseil des Etats les avait supprimés ; le Conseil national les a rétablis à titre provisoire. le Conseil des Etats a consenti à ce rétablissement, mais à la condition que les aides-instructeurs ne fussent plus utilisés que pour les soins au matériel et à l'exclusion de l'instruction ; le Conseil national a adhéré à cette restriction.

Nous ne croyons pas cette résolution heureuse et ne pensons pas que le gain qu'en retirera le prestige des officiers, puisque c'est ce prestige que l'on invoque en faveur de la suppression, compensera la perte d'instruction de détail des recrues. C'est superbe les grands principes ; mais au militaire comme ailleurs, on vit de bonne soupe et non de beau langage, et le souci de donner un bon enseignement des détails infimes du service doit avoir sa part à côté de celui de développer l'autorité de l'officier. Un architecte capable est incontestablement nécessaire pour bâtir une maison, mais un bon entrepreneur n'est pas moins utile et n'a pas moins sa raison d'être. L'idée de supprimer les entrepreneurs pour faire de meilleurs architectes ne nous paraît pas inspirée du sens le plus pratique.

On a invoqué l'exemple de la cavalerie. Il n'est pas concluant. D'abord les détails techniques, dans l'instruction d'un cavalier, n'embrassent pas un domaine aussi étendu et varié que ceux qui s'appliquent à l'instruction des branches du génie militaire. Ensuite, il n'est pas prouvé que l'emploi de maîtres spéciaux d'équitation dans la cavalerie ne développerait pas cette branche de l'instruction et ne donnerait pas plus d'uniformité et de légèreté à la façon de monter de nos dragons. On peut être un excellent officier de cavalerie, parfait entraîneur d'hommes, rapide de conception et brillant dans l'exécution, et rester, d'autre part, un médiocre professeur d'équitation.

Ceci nous rappelle une anecdote que contait un camarade de la cavalerie et qui date de ses débuts dans la carrière. Il assistait à une leçon d'équitation que donnait à des soldats du train Jean Diodati, alors capitaine d'artillerie, et un maître dans son art.

— « Voyez cet homme, dit-il au jeune cavalier en lui désignant un de ses tringlots qui s'agitait fort sur sa selle ; que lui reprochez-vous ?

- Il secoue ses bras à casser la gueule de sa bête.

— Alors, que lui direz-vous ?

— Parbleu ! je lui dirai : Tiens donc tes bras tranquilles.

— Non ; recommandez-lui plutôt de descendre les épaules. »

Le capitaine Diodati avait raison ; il savait les relations de cause à effet et remontait à celle-là pour corriger celui-ci. Ce savoir-faire n'est pas donné à chacun ; il s'acquiert souvent moins par le raisonnement que par la pratique et l'observation. Dans l'artillerie et le génie, les aides-instructeurs sont précieux à ce point de vue. Il est douteux que leur disparition serve leur arme comme on l'espère.

Le 12 mars, le Conseil fédéral a pris un arrêté en exécution des articles de la loi sur le service territorial et celui des transports. On sait que l'article 170 place dans les attributions de l'état-major général la préparation à la guerre du service des chemins de fer, du service des étapes et du service territorial, que l'article 211 attribue, en service actif, la direction du service territorial au Département militaire, et que les articles 217 à 220 règlent l'activité du Conseil fédéral, en attendant la nomination du général, pour l'exploitation de guerre des chemins de fer. La nouvelle ordonnance applique ces dispositions.

Elle prévoit, tout d'abord, que la section du service territorial de l'état-major général qui, en temps de paix, fonctionne sous les ordres du chef de service de l'état-major, passe, en temps de guerre, sous les ordres directs du Département. Celui-ci dispose en outre des chefs de service ou de leurs suppléants, des commandants territoriaux et des autorités militaires cantonales. Les commandants territoriaux, désignés en temps de paix déjà ainsi que les officiers de leur état-major, sont les chefs des arrondissements territoriaux. L'ordonnance décide, en effet, qu'en vue du fonctionnement du service territorial en cas de guerre, le territoire de la Confédération est divisé en arrondissements territoriaux qui, sauf exception, se confondent avec les arrondissements de division.

Les chefs des services dirigent les dépôts de troupes et de chevaux, les ateliers militaires, les magasins divers, les hôpitaux d'armée et les infirmeries vétérinaires. Les commandants territoriaux servent d'intermédiaires entre le Département et les autorités des cantons. Relèvent de leurs attributions, le recrutement et les mises sur pied complémentaires, les évacuations des ressources de leur arrondissement, la police, la couverture de la mobilisation, des derrières et des flancs de l'armée à l'aide des troupes territoriales qui leur sont données ; ils disposent du landsturm et des services complémentaires ainsi que du corps des gardes-frontières. Ils doivent exécuter les ordres du commandant en chef lorsqu'ils se trouvent dans la zone d'opérations de l'armée. Un tribunal supplémentaire leur est adjoint.

Les autorités militaires cantonales sont les organes exécutifs du commandant territorial.

Le service des étapes et le service des chemins de fer sont placés sous les ordres du commandant de l'armée. A leur tête se trouve le *chef du service des transports* qui a sous ses ordres le *directeur des étapes*, chargé de la direction du service des étapes, et le *directeur militaire des chemins de fer*, chargé du service des chemins de fer et des bateaux à vapeur.

L'organisation du service des étapes comprend l'organisation des stations d'étapes et des lignes d'étapes (routes, voies ferrées, voies navigables). On distingue les stations principales d'étapes, les stations intermédiaires d'étapes, les têtes d'étapes et les places d'échange.

On appelle lignes d'étapes les voies de communication utilisées pour le ravitaillement et l'évacuation. Ces lignes partent de l'intérieur du pays, des localités désignées par le chef du service des transports et desquelles les transports passent du service territorial au service des étapes et aboutissent aux places d'échange, soit au point où les transports atteignent l'armée d'opération.

La protection des voies de communication militaire incombe dans l'intérieur du pays au service territorial et au delà des places d'échange à l'armée de campagne.

Les commandants de gare sont sous les ordres du directeur des étapes.

Le directeur militaire des chemins de fer assure l'exploitation de toutes les entreprises de transport concessionnées par la Confédération ; il dispose à cet effet du personnel de ces entreprises, lequel est soumis aux lois militaires. Pour le service de guerre, ces entreprises sont réparties en groupes d'exploitation qui ont chacune leur directeur. Ces différentes fonctions sont remplies, en temps de paix, par les directions des C. F. F.

Postérieurement à cette ordonnance, soit le 22 mars, le Conseil fédéral a décidé que jusqu'à la réorganisation projetée des troupes, la répartition actuelle des arrondissements territoriaux demeurerait sans changements.

* . *

Le budget de 1909 permet l'appel aux écoles d'officiers de 47 à 49 élèves par division, 387 au total. Il reste 156 présentations des écoles et cours de l'année dernière ; il faut donc, cette année-ci, 231 présentations pour couvrir les besoins.

Les 158 présentations anciennes se répartissent très inégalement entre les divisions : 36 à la 6^e, 27 à la 2^e, 22 à la 3^e, 17 à la 12^e et à la 7^e, 14 à la 3^e, 13 à la 8^e, 10 à la 4^e. Les différences sont plus sensibles encore de canton à canton ; dans celui de Neuchâtel, désigné pour l'envoi de 12 élèves, il reste 11 présentations anciennes, tandis qu'à Fribourg, il ne reste que quatre présentations de 1908 pour 16 élèves à commander en 1909 ; même situation dans la 5^e division, pour Bâle-Campagne en regard d'Argovie et de Soleure ; dans la 6^e, le canton de Zurich doit commander 41 élèves ; il a 36 présentations arriérées.

« Si l'on considère, dit très justement l'*Allg. Schw. Militär Zeitung*, que les cantons qui possèdent le plus de ces présentations anciennes sont aussi ceux qui, en général, possèdent le plus d'éléments aptes aux fonctions d'officiers, on conclut une fois de plus qu'il est très désirable que leur superflu soit agréé par les autres cantons et qu'ainsi la qualité du corps d'officiers s'égalise mieux.

* * *

Le colonel commandant de corps Bühlmann a demandé à être relevé de son commandement du 4^e corps d'armée. Des motifs de santé l'obligeant à réduire le champ de son activité et à faire un choix entre l'exercice de son commandement et ses mandats politiques, il s'est décidé en faveur de ces derniers. Breveté colonel du 30 décembre 1891, et ayant commandé la 6^e brigade d'infanterie puis la 3^e division (15 novembre 1895), il succéda au colonel Kunzli le 28 novembre 1902 à la tête du 4^e corps d'armée.

Le Conseil fédéral a confié le commandement de ce corps au colonel divisionnaire Pierre Isler, à Berne, chef d'arme de l'infanterie, avec promotion au grade de colonel-commandant de corps. Cet officier devient ainsi le quatrième titulaire de ce commandement; ses prédécesseurs ont été les colonels H. Wieland, du 16 octobre 1891 au 11 avril 1894; A. Kunzli, du 11 avril 1894 au 28 novembre 1902; F. Bühlmann, du 28 novembre 1902 au 2 avril 1909.

Le colonel Isler, originaire de Thurgovie, est né en 1847, ce qui le classe par l'âge au troisième rang des commandants de corps. Il fut breveté lieutenant en 1868 et colonel en 1888 après avoir servi dans l'infanterie, puis, à partir de 1879, date de sa nomination de major, dans l'état-major général. De 1888 à 1891, il fonctionne comme chef d'état-major de la 2^e division, et de 1891 à 1896 comme chef d'état-major du 2^e corps d'armée. En 1899, il commande la division dite « de manœuvre » contre le 1^{er} corps d'armée dans le canton de Fribourg, puis, de 1901 à 1905 la 1^{re} division.

Comme instructeur, il entra dans la carrière en 1870; fut nommé de 1^{re} classe en 1875, et instructeur d'arrondissement de la 2^e division en 1886. En 1891, il passe à la 1^{re} division et devient instructeur en chef de l'infanterie en 1896, succédant au colonel Rudolf. Depuis 1903, à la suite de la démission du colonel-divisionnaire Hungerbühler, il remplissait *ad intérim*, les fonctions de chef d'arme de l'infanterie, fonctions dans lesquelles il a été récemment confirmé en application de la nouvelle loi militaire.

P.S. Un camarade nous fait savoir que certains milieux officiels rendent responsable notre collaborateur, le major du génie H. Lecomte, des renseignements publiés par la *Revue militaire suisse* sur le projet d'organisation des troupes, et lui en font un grief. Nous tenons à affirmer que si « responsabilité » il y a, elle appartient tout entière au signataire de la présente déclaration qui est seul et exclusivement l'auteur de la chronique suisse d'avril.

Il doute d'ailleurs que les autorités militaires aient entendu faire un mystère d'un projet dont on parle depuis des semaines dans tous les cafés de Berne et de Zurich où deux officiers se rencontrent, dont on s'entretient au théâtre et dans les buffets de gare aussi bien que dans les vestibules du Palais fédéral, pour la discussion duquel des commissions plus ou moins

nombreuses se réunissent auprès des chefs de service et dont les officiers de la ville de Berne ont étudié l'application dans leur jeu de guerre. Le secret de Polichinelle n'est pas un secret et ce serait, du reste, un système déplorable que de prétendre tenir les milieux d'officiers et la presse militaire à l'écart des questions qui les intéressent le plus directement. Si ce système existe, il doit être combattu.

Que l'on se dispense donc de chercher un « responsable » d'une indiscretion qui n'en est pas une ; ou, si l'on en veut absolument un, que l'on s'en tienne au soussigné.

F. FEYLER, lieut.-col.

Directeur de la *Revue militaire suisse*.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le budget de la guerre au Reichstag.

Toute la discussion de la commission du budget pour les dépenses militaires a été dominée par la préoccupation constante de réaliser des économies. Ce souci est d'ailleurs général ; nous n'oserions pas affirmer que ce soit un bien. En ouvrant la discussion, le président a parlé tout d'abord du centenaire du ministère de la guerre et il a félicité le ministre d'avoir recouvré la santé et de pouvoir participer aux travaux de la commission dans laquelle il a toujours apporté un esprit de conciliation très louable. Le ministre a remercié et déclaré que tant que sa santé le lui permettrait et qu'il aurait la conviction d'être utile à son pays, il resterait à son poste.

La question des rations de fourrage pour les chevaux a déjà fait surgir la manie de l'économie. Les uns affirmaient que $\frac{2}{3}$ seulement des rations prévues étaient nécessaires ; il faudrait donc en supprimer $\frac{1}{3}$, ce qui équivaldrait à une diminution de dépense de $\frac{1}{4}$ de million. Posée sous cette forme, l'observation est peut-être juste. Mais il y a un revers à la médaille : la ration ne suffit pas à la nourriture d'un cheval, notamment pas à celle d'un jeune cheval, si l'on veut que celui-ci reste en forme et puisse fournir un service satisfaisant. Mais la plupart des officiers ne touchent que le nombre de rations auquel ils ont droit et ils doivent dépasser l'indemnité qu'ils reçoivent tant pour l'achat de leurs chevaux que pour la location des écuries ; en outre, ils ne perçoivent aucune indemnité pour l'acquisition si coûteuse du harnachement, sans compter tous les faux frais auxquels entraînent l'entretien d'un domestique et d'un cheval.

S'il est d'autre part exact que les officiers supérieurs reçoivent plus de rations qu'ils n'ont de chevaux, c'est une petite compensation pour toutes les

autres dépenses qui ne leur sont pas remboursées. Si l'on songe en outre que depuis 36 ans le traitement des officiers n'a pas été amélioré et que la cherté de la vie a augmenté de $\frac{1}{3}$ au moins, on peut dire que ce petit revenant bon, dont ne profitent que quelques officiers, est pleinement mérité. Ceci soit dit sans méconnaître qu'on pourrait diminuer sans inconvénient le nombre des rations auxquelles ont actuellement droit les généraux commandants de corps et de divisions.

On a dû renoncer à remplacer des chevaux par des automobiles; une voiture automobile pour le transport des personnes coûte, les frais d'amortissement compris, 6000 M. par an. On a écarté également une proposition des députés libéraux tendant à octroyer des chevaux à tous les officiers. Finalement le ministre de la guerre a prévu pour l'année prochaine un projet de loi qui réglera toutes ces questions, en s'efforçant de concilier l'intérêt de la caisse impériale et celui des officiers.

Au chapitre des «imprimés» on a de nouveau soulevé la question de savoir si le ministère de la guerre ne devrait pas posséder une imprimerie complète pour ses publications au lieu de passer par la *Semaine Militaire*.

En premier lieu on ne peut affirmer que tous les officiers soient abonnés à ce journal; parmi les lieutenants et les capitaines, par exemple, il y en a peu qui le reçoivent et personne ne songe à les y abonner de force. En outre la *Militärwochenblatt* parvient à toutes les unités de l'armée, le bataillon y compris, et se trouve dans tous les mess d'officiers; cet intérêt général s'explique par la curiosité que provoque toujours la publication des mutations et promotions. C'est au mess d'ailleurs que le plus grand nombre des officiers vont lire les nouvelles militaires. La quasi-officialité de l'organe s'explique par son développement historique. Pendant longtemps, en effet, la *Militärwochenblatt* a été placée sous la direction de la section historique du grand état-major général; c'était donc un organe officiel. Plus tard il fut édité par des particuliers mais continua à publier toutes les communications officielles. C'est ainsi que s'explique sa grande diffusion. Sous sa forme actuelle il représente pour la maison d'édition Mittler & fils, à Berlin, une belle source de revenus; il est juste d'ajouter qu'il n'en fut pas toujours ainsi et qu'aux débuts les éditeurs ont fait eux-mêmes des sacrifices importants qui ont facilité l'administration militaire dans une large mesure: il ne serait donc pas très juste de leur retirer aujourd'hui cette publication. Il faut observer d'ailleurs que, si cela arrivait, le nombre des abonnés diminuerait certainement; en outre les articles techniques qui sont rédigés par des collaborateurs très remarquables en souffriraient aussi. Citons parmi les écrivains habituels du journal, le général baron Otmar von der Goltz, les généraux von Blume, Rohne, von Kämmerer, etc. En fait, l'administration militaire a promis d'examiner de près la question de la *Militärwochenblatt* et de tenir

compte de toutes les circonstances actuelles au prochain renouvellement du contrat.

On a décidé que les places supérieures à repourvoir pour le service de la caisse centrale militaire seraient confiées de préférence à des officiers en non activité ; on vise par là les capitaines et les majors pensionnés. Une autre décision du même genre invite le chancelier à nommer également comme majors de place des officiers en non-activité. Jusqu'ici ces fonctions étaient remplies par des capitaines ou des officiers d'état-major dont l'état de santé exigeait quelque ménagement. Mais il est incontestable que des officiers en retraite feront aussi bien ce service-là, puisqu'il s'agit essentiellement d'un travail de bureau. Il est vrai que la caisse n'y gagnera rien, car ces officiers qui rentrent, pour ainsi dire, en service, augmentent leur droit à la pension, tout en percevant leurs indemnités de logement et leurs appointements ; en sorte qu'en fin de compte ils seront dans une situation plus favorable que leurs camarades de même grade et de même âge qui seront restés au service actif. Le centre a fait voter une décision invitant le chancelier à voir dans quelle mesure les fonctionnaires attachés à l'état-major général pourraient être remplacés par des officiers pensionnés ; ici encore il est certain que ceux-ci seraient tout à fait à leur place. Le centre a également proposé de nommer comme commandant des places de Magdebourg, Altona, Danzig et Breslau des officiers à disposition, mais le ministère s'y est opposé ; celui-ci a également refusé la suppression des commandements de Spandau et Glandau.

C'est bien une proposition radicale que celle qui a été faite de supprimer deux des adjudants personnels de l'empereur et de faire en sorte que les adjudants de tous les princes allemands soient réduits au nombre de 65. Le ministre de la guerre a réfuté avec énergie cette proposition inconcevable et démontré que les princes allemands qui ont renoncé à leur commandement effectif au bénéfice de la Prusse, ont un droit certain à avoir des adjudants et qu'il est impossible de leur imposer une limitation quelconque. Après ces explications cette proposition a été retirée.

La commission aurait désiré biffer 100 000 francs sur les dépenses prévues pour les officiers en « mission spéciale » ; le ministre de la guerre s'y est opposé et l'on n'est pas arrivé à une décision définitive. Du point de vue de l'avancement des officiers dont les conditions sont déplorables, cette proposition ne se justifie nullement.

Le centre et les radicaux ont de nouveau proposé la création de lieutenants-sous-officiers (*feldwebelleutenants*) destinés à remplacer les lieutenants. La commission a décidé de charger le Gouvernement d'élaborer à ce sujet un rapport qui sera soumis au Reichstag. Le ministre de la guerre a fait observer que ces lieutenants-sous-officiers auraient en quelque sorte une fausse position et qu'en outre il serait assez difficile de trouver des hommes aptes à

revêtir ce grade; pour rendre de réels services ils seraient obligés de rester longtemps dans l'armée et auraient ainsi beaucoup de difficultés à retrouver une position civile. D'autre part il faut s'efforcer de compléter les cadres en trouvant le nombre nécessaire de lieutenants; actuellement il y a encore beaucoup de places vacantes malgré la légère augmentation de ces derniers temps.

La vraie raison de ce déficit réside naturellement dans l'état déplorable de l'avancement. On ne peut encore savoir jusqu'à quel point l'amélioration de traitement qui a été récemment votée contribuera à combler les vides.

Les nationaux-libéraux ont demandé que les régiments frontières changent plus fréquemment de garnison; ce serait un moyen, disent-ils, de stimuler les énergies. Ce désir a déjà reçu un commencement de réalisation en Alsace-Lorraine et dans la Prusse orientale.

Les radicaux ont décidément atteint le comble de la marotte de l'économie à tout prix; ils ont trouvé que le plus simple était, pour arriver à leurs fins, de biffer tout bonnement 100 millions de marks du budget de la guerre; au ministre de la guerre le soin de répartir le reste de ses crédits comme il lui conviendrait. Le ministre de la guerre s'est borné à répondre que l'adoption d'une pareille proposition équivaldrait à une véritable mutilation de la force armée, affaiblissement qui pourrait avoir les pires conséquences en cas de guerre.

Si les cadres sont, cette année, un peu mieux pourvus en lieutenants, on constate malheureusement qu'il y a toujours moins de médecins assistants; à l'heure actuelle il en manque 295, soit le 48 %. Il faut donc augmenter de 60 unités le nombre des élèves à l'Académie impériale autrefois appelée la « Pépinière ».

On a écarté une proposition du centre qui voulait confier à un médecin civil la direction de l'hôpital qui sera prochainement ouvert à Falkenstein dans le Taunus et qui est exclusivement destiné à recevoir les officiers malades; cette direction civile coûterait trop cher.

C'est également par motif d'économie que l'on a renvoyé à plus tard un projet de loi sur la formation d'un corps d'officiers vétérinaires. On a même supprimé 15 des 206 vétérinaires chefs qui sont actuellement en fonction; le centre proposait la suppression de 55 d'entre eux.

Les radicaux et le centre auraient désiré que les armuriers abandonnassent leurs occupations civiles; mais le ministre de la guerre s'est opposé à cette mesure et il a déclaré que l'état de chose actuel était nécessaire pour obtenir des armuriers intelligents et travailleurs. Leur supprimer leur gain civil ce serait les amener à démissionner, ou en tous cas obliger l'administration à augmenter leur traitement.

Une vieille institution de l'armée prussienne, dont l'origine remonte à Frédéric-le-Grand, va bientôt disparaître; la commission du budget a décidé

que le 1^{er} octobre 1909 le *Reitendes Feldjägerkorps* aurait cessé d'exister ; actuellement il sert à transmettre les nouvelles importantes aux cours étrangères et forme en même temps une sorte d'école préparatoire pour l'administration forestière supérieure. Le ministère de la guerre s'est opposé à cette suppression et c'est le Reichstag qui prononcera définitivement. Il ne s'agit là que d'une dépense de 31 086 marks.

Le débat le plus vif a été provoqué par la discussion au sujet des musiques militaires. Plusieurs membres de la commission se sont prononcés en faveur d'une notable diminution de ces musiques ; ils ont calculé qu'on pourrait facilement supprimer 24 000 musiciens qui seraient attribués à la troupe. Le sous-secrétaire d'Etat, M. Twele, s'est opposé à ces propositions pour des motifs d'ordre constitutionnel ; en effet la loi qui établit les effectifs de paix ne peut être modifiée par une disposition incorporée au budget annuel. Les Etats Confédérés ne souscriraient vraisemblablement pas à une décision de ce genre. Le ministre de la guerre s'est également opposé à toute diminution des corps de musique ; ceux-ci ne seraient plus à la hauteur de leur tâche ; d'ailleurs, en campagne, les tambours et trompettes seront attachés aux troupes sanitaires comme aides dans les lazarets. On a admis par contre une proposition ayant pour objet la limitation de l'activité civile des musiques régimentaires.

Les discussions devant la commission étant terminées, le budget a passé au Reichstag. Les économies proposées ont été admises par lui ; elles se montent à 9 millions de marks, mais sont plus apparentes que réelles ; en effet ces diverses dépenses n'ont fait que de passer d'un chapitre à un autre et, en fait, l'économie véritable ne porte que sur un $\frac{1}{2}$ million. D'autre part comme le budget de cette année est de 30 millions inférieur à celui de l'année dernière, les partisans des économies sont relativement satisfaits.

Il faut relever, en terminant, cette phrase du discours du ministre de la guerre : « La politique de notre alliée, l'Autriche-Hongrie, s'appuie sur la politique allemande et la politique allemande repose sur l'armée allemande ». Ces paroles ne manqueront pas, dans les circonstances actuelles, d'avoir du retentissement en Russie, en France et en Angleterre.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Nécrologie : le général de division D. Julian Suárez Inclán, sous-chef de l'état-major central. — Mutations

C'est avec une profonde tristesse que je porte à votre connaissance le décès, survenu le 9 mars dernier, du général de division, don Julián Suárez

Inclán, sous-chef de l'état-major central. J'ai fréquemment cité, dans mes chroniques, le nom de cet officier si distingué, mais je suis sûr nonobstant de ne vous avoir donné qu'une pâle idée de la valeur de l'homme éminent dont la mort prématurée laisse, dans l'armée espagnole, un vide difficile à combler.

Le général Suárez Inclán était né en 1848. Il avait donc 61 ans; mais personne ne lui eût donné cet âge, en raison de son activité extraordinaire; son corps était aussi robuste que peut l'être celui d'un homme voué, par goût et par tempérament, à un labeur incessant et son intelligence d'élite était dans toute sa plénitude, lorsqu'une maladie insidieuse et cruelle vint le coucher dans le tombeau. Il sortait du corps d'état-major et s'était déjà particulièrement distingué alors qu'il n'était encore qu'élève de l'ancienne académie d'état-major, transformée, plus tard, en école supérieure de guerre. Il n'est donc pas étonnant que ce même établissement de hautes études militaires le comptât, par la suite, parmi ses professeurs.

C'est dans cet Académie d'état-major qu'il fut donné, à votre chroniqueur de commencer à apprécier la valeur de cet officier général. Alors âgé de 31 ans à peine, celui-ci était déjà colonel, grade qu'il avait gagné à la pointe de son épée, pendant la seconde guerre carliste, comme aussi par ses mérites scientifiques. Il était chargé de l'enseignement de la topographie de précision et jamais je n'oublierai avec quel talent spécial il mettait ses élèves au courant de tout ce qui se rapporte à la cartographie. Ses explications étaient d'une clarté extraordinaire et ses méthodes se distinguaient autant par leur originalité que par leur esprit scientifique.

Comme fruit de son brillant professorat, le général Suárez Inclán écrivit un traité de topographie, considéré à juste titre comme un modèle du genre et que son auteur revit et perfectionna au fur et à mesure des progrès de la cartographie. La doctrine de cet ouvrage est enseignée dans toutes les écoles d'ingénieurs et dans les Académies du génie et de l'artillerie de l'Espagne.

L'influence du général Suárez Inclán sur la cartographie espagnole fut décisive et l'on peut affirmer que l'excellente réputation dont jouissent les travaux topographiques et géodésiques accomplis par des officiers espagnols et tout particulièrement par ceux du corps d'état-major, a pour cause initiale le talent et les qualités pédagogiques de mon ancien professeur. De là le rôle prépondérant que celui-ci joua dans le milieu géographique le plus en vue de son pays: je veux parler de la société royale de géographie de Madrid, du bureau de laquelle il fit, durant de longues années, partie et dont il était le président, lorsque survint son décès.

A côté de la géographie et avec un succès égal, le général Suárez Inclán cultiva l'histoire. Ses travaux, dans ce domaine, sont de même aussi nombreux qu'importants. Dans l'impossibilité où je suis de vous les énumérer

tous, je me bornerai à vous citer l'ouvrage intitulé : *Guerre d'annexion du Portugal sous le règne de Philippe II*, qui est un véritable chef-d'œuvre et dans lequel on ne sait qu'admirer le plus, du travail de l'historien ou du talent du littérateur. Ses travaux historiques valurent au général Suàrez Inclàn d'être élu membre de l'Académie royale de l'Histoire, honneur très estimé en Espagne, et l'activité du général, dans cette société savante, fut aussi infatigable et efficace que dans les autres domaines. Peu de semaines avant sa mort, alors qu'il était déjà terrassé par la maladie, il eut encore la force de caractère de faire écrire sous sa dictée un admirable travail, destiné à être lu dans une séance solennelle, par laquelle l'Académie d'histoire devait célébrer le centenaire des guerres de l'Espagne contre Napoléon I^{er}, en même temps que la mémoire du savant historien Gomez de Arteche. Celui-ci est l'auteur de l'ouvrage le plus documenté qui ait été écrit sur les dites campagnes. Le général Suàrez Inclàn éprouva un vif chagrin de ne pouvoir assister à cette séance, que le roi Alphonse XIII présidait et après laquelle le souverain exprima l'immense satisfaction qu'il avait eue à entendre la lecture de l'intéressant travail du sous-chef de l'état-major central.

L'illustre défunt occupait en effet ce poste, un des plus élevés et des plus délicats de l'armée, et il avait su y rendre des services très importants, en se consacrant, avec son habileté et son zèle habituels, à l'œuvre difficile de mettre les institutions militaires de l'Espagne à la hauteur des nécessités politiques et techniques de l'époque. Personne mieux que lui n'était qualifié pour mener à bout cette réorganisation; outre la connaissance approfondie qu'il avait des armées étrangères, il n'ignorait rien de ce qui était nécessaire pour mettre celle à laquelle il appartenait en mesure de servir efficacement les intérêts de sa patrie.

Dans tous les postes qu'il a occupés et notamment à la tête de l'Ecole supérieure de guerre, le général Suàrez Inclàn a fait preuve de facultés exceptionnelles. Mais c'est surtout à l'état-major central, dont il fut l'âme, que son influence se fit sentir, décisive et énergique; en sorte qu'on est en droit de se demander si les adversaires de cette institution ne verront pas leurs désirs se réaliser, à présent qu'ils n'ont plus à redouter l'action multiple de celui qui malheureusement n'est plus.

Même durant la dernière période de sa maladie, alors que la vie s'en allait peu à peu, le général Suàrez Inclàn voulut conserver les fonctions de chef par intérim de l'état-major central; puisant des forces dans son incomparable énergie, il s'occupa de tout et présida à tout, jusqu'à son dernier moment. Le 8 février encore, jour où devait se réunir, sous la présidence du roi, le Comité de la défense nationale, le général ne connaissant que son devoir, se fit conduire en voiture au ministère de la guerre et porter dans un fauteuil à la salle des délibérations de ce Comité. Ce seul trait suffira à

vous faire connaître combien était trempé le caractère de ce vaillant militaire. Et ce caractère de fer avait fait ses preuves sur les champs de bataille, surtout lors de la dernière insurrection de Cuba. C'est dans cette campagne qu'il conquist l'écharpe de général et fut élevé au rang de grand'croix du Mérite militaire.

Je vous ai dit quelques mots de l'homme de science et du soldat. Le général de division Suárez Inclán fut aussi un brillant parlementaire. Depuis de nombreuses années, les électeurs du district électoral de Pravia, dans les Asturies, lui avaient conféré leur mandat de représentation à la Chambre et grâce à une éloquence entraînant et à des sentiments de patriotisme des plus purs, son activité législative fut, en particulier dans le domaine des questions militaires, dignes en tous points des autres manifestations de sa vie, hélas! trop courte.

Le général Suárez Inclán éprouvait une grande admiration pour la Suisse et ses institutions. Il était originaire d'un pays de montagnes, les Asturies, qui, à l'instar de la terre helvétique, a vu naître des hommes à l'âme assez énergique et épris d'indépendance pour faire de leurs étroites vallées le berceau d'une nationalité et y planter l'arbre séculaire des libertés du peuple. Le général Suárez Inclán aimait la Suisse et son armée par affinité d'origine et en raison de son attachement pour tout ce qui symbolise la civilisation et le progrès.

Qu'il me soit permis d'exprimer, en terminant, la profonde et respectueuse affection que je portais au général Suárez Inclán, à celui qui m'honora d'une étroite amitié, que le temps, en passant, ne fit que resserrer et qui, en me communiquant ses pensées les plus intimes, me permit d'apprécier plus que qu'il fut sa grandeur d'âme et la noblesse de son caractère. Qu'il repose en paix.

* * *

Je ne puis aujourd'hui vous parler que du grand deuil qui frappe notre armée et me contenterai de vous mentionner encore quelques nominations importantes. Le général Cano, promu divisionnaire, directeur de l'Ecole supérieure de guerre, a été nommé sous-chef de l'état-major central, et le général Yofre a été désigné pour la direction de la dite Ecole. Quelques jours avant, le général Linarès, appelé au ministère de la guerre ensuite de la démission du maréchal Primo de Rivera, avait fait signer au roi la nomination du général de los Rios au poste de chef de l'état-major central. Pour le commandement du quatrième district militaire (celui de Catalogne), resté vacant par l'entrée du général Linarès au gouvernement, on a choisi le général Santiago. Le maréchal Primo de Rivera a été nommé inspecteur général de l'armée.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme de la justice militaire. — Un échec de M. Chéron. — Son œuvre : la cuisine, la literie, les marchés de la guerre, les fabrications de l'artillerie, etc. — Exagérations : le général d'Amade, pacificateur du Maroc ; le général Geslin de Bourgogne, notre plus éminent cavalier. — L'augmentation de la solde des lieutenants, et le droit de vote des officiers, au Parlement et dans la presse.

La Chambre a enfin abordé le projet de réforme des conseils de guerre. Elle n'a pas mis plus de passion à le discuter que le Gouvernement n'a mis d'empressement à le faire inscrire à l'ordre du jour. Il l'avait, d'ailleurs, rédigé sans enthousiasme, peut-être même sans conviction. Aussi a-t-il accepté avec indifférence les modifications qui y ont été apportées. Il accueillera sans doute de la même façon philosophique des amendements qui, selon toute probabilité, ne manqueront pas d'être produits. Ni le ministre de la guerre, ni ses partisans, ni ses contradicteurs, ne se sont mis en grands frais d'éloquence et de dialectique. On a jugé inutile de remuer des idées générales. Il semble que tout le monde ait eu l'impression de s'occuper à faire une œuvre vaine. Les tribunaux militaires rendent la justice à peu près aussi bien que les autres, et ce n'est vraiment pas la peine de changer. L'intérêt eût été que les principes fussent en jeu. Mais on ne les a pas beaucoup invoqués.

Le débat s'est traîné péniblement, coupé par les incidents de la grève des postiers, et il n'y a rien de saillant à en signaler.

Comme la loi aura à passer par le Sénat, et qu'il n'est guère possible de savoir quelles transformations elle y subira, je ne juge pas utile de faire connaître la physionomie qu'elle présente aujourd'hui, et qu'elle ne conservera probablement pas. D'ailleurs il s'écoulera du temps, sans doute, avant qu'elle ait pris sa figure définitive. Nous la retrouverons, le moment venu. Mais il ne semble pas que ce moment doive venir de sitôt. Car, malgré le vote de l'urgence, qui semble indiquer qu'on est pressé d'aboutir, diverses tentatives d'obstruction ont été faites qui ont presque réussi. Un contre-projet a été sur le point d'être pris en considération. Le renvoi d'un amendement à la commission a été voté, malgré l'opposition du Gouvernement, représenté en la circonstance par M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la guerre.

* * *

Ce haut personnage en a pris la mouche — la mouche du coche ! — et il a voulu donner sa démission. Mais le président du Conseil l'a déterminé, sans grand'peine, à la retirer. Le bon M. Chéron va donc continuer à faire le bonheur du troupier en s'occupant de sa nourriture, de son couchage, de ses

lectures. En continuant à s'en occuper, devrais-je dire. Car il ne cesse de s'agiter, de bourdonner, autour de ces questions. Il est animé des meilleures intentions du monde. Malheureusement, il n'a pas toujours la main heureuse. Les améliorations qu'il a prescrites à l'alimentation impliquent l'emploi de moyens matériels qui font défaut à nos cuisines militaires. Il faudra du temps et de l'argent pour que celles-ci soient dotées des appareils de cuisson et des accessoires qui sont nécessaires pour la réalisation des beaux menus conçus par la gastronomie officielle.

Dans sa hâte à accomplir cette réforme culinaire, l'honorable sous-secrétaire d'Etat, se sentant incompetent, s'en est remis à des idoinés. Ceux-ci ont profité de la circonstance pour pousser à l'écoulement de certains produits qui sont la spécialité de quelques maisons. Les concurrents ont été des cris terribles, et il a fallu calmer leur légitime courroux en détruisant l'édition du Livre de cuisine qui contenait les indications contraires à leur intérêt. Ce qui fait l'intérêt de l'un est contraire à l'intérêt des autres...

Un peu dégoûté de s'occuper des marmites et de leur contenu, M. Chéron emploie surtout son inlassable activité, depuis quelque temps, à utiliser les vieux draps de lit. Il s'est avisé que les soldats n'avaient pas de peignoirs de bain et que leurs traversins n'étaient point protégés par une taie. Les parties encore saines des draps de lit usés lui ont paru excellentes pour confectionner ces accessoires de toilette et de propreté.

C'est fort louable assurément. Et cette sollicitude ne prête à la critique que par son exagération même. On craint de mettre les soldats dans du coton. Et la toile achemine au coton. Une nourriture trop variée est contraire aux habitudes de la plus grande partie de la nation, accoutumée à des repas monotones. Est-il bon que le paysan rapporte dans les campagnes l'horreur d'une alimentation uniforme et le goût du changement? D'autre part, s'il est bon de doter le troupier d'une sortie de bain, encore faudrait-il qu'elle servît à quelque chose. Or, on le douche rarement et parcimonieusement. On blaguait naguère les gants irréprochablement blancs qui abritaient des mains rigoureusement sales. On peut blaguer de même des peignoirs de bain donnés à des gens qui ne prennent pas de bain. Il est toujours facile de railler.

Les plaisanteries ne sont pas de mise ici. L'enfant auquel on oublie d'offrir du bouilli accepte du sel pour qu'on songe à lui donner de la viande. La possession d'un caleçon de bain suggérera peut-être l'idée, l'envie, de se baigner. Voilà pourquoi il ne faut pas décourager l'initiative de notre remuant sous-ministre de la guerre.

Peut-être pourtant ferait-il bien, avant de faire du nouveau, d'assurer la bonne marche des services déjà existants. Les marchés passés par l'administration militaire, les fabrications dont elle est chargée, gagneraient à être soumis à un contrôle sévère. Le budget y gagnerait aussi. On finira par découvrir dans l'armée des scandales comparables à ceux de la marine. Mais

il est moins aisé d'y couper court que de dessiner une taie de traversin ou que de dresser une liste de livres à admettre dans les bibliothèques de troupe.

* * *

Le général d'Amade est revenu du Maroc couvert de lauriers. Il s'est montré sagace, diplomate, actif, bienveillant, intelligent. Il n'en faut pas davantage pour qu'on l'élève au pinacle. On a fêté son retour comme s'il avait repris l'Alsace et la Lorraine. Le voici sacré grand général. Il est question de le mettre à la tête de l'état-major de l'armée, à la place du général Brun qui deviendrait généralissime dans quelques mois, lorsque le général Lacroix sera atteint par la limite d'âge. Cette nomination ferait passer le général d'Amade sur le dos de son supérieur, Lyautey, et par-dessus la tête du supérieur de son supérieur. Je veux parler du général Bailloud qui commande le 19^e corps à Alger et de qui le général Lyautey, commandant la division d'Oran, n'est que le subordonné, encore qu'on ait fait de lui le haut commissaire militaire au Maroc.

En vérité, n'y a-t-il pas dans cet engouement quelque chose de vraiment excessif, et suffit-il d'avoir été un soldat heureux pour devenir roi... ou quelque chose d'approchant ? Notez que je connais le général d'Amade, j'ai eu occasion d'apprécier ses qualités, qui sont incontestables. Peut-être serait-il le meilleur chef d'état-major de l'armée que nous puissions avoir. Mais réellement ce n'est pas le rôle qu'il a joué au Maroc qui nous permet de nous rendre compte de sa valeur au point de vue militaire : ses talents de stratège n'ont pas trouvé à s'y manifester. Il est vrai qu'on n'a d'autres renseignements sur les mérites professionnels d'un général que les livres qu'il publie, ou les cours qu'il fait, ou les discours qu'il tient, ou les manœuvres qu'il dirige. Maigres criteriums !

Lorsque le général Geslin de Bourgogne fut mis en disponibilité, on cria que la cavalerie française avait reçu là un coup dont elle ne se relèverait jamais. Le général de Galliffet, qui l'avait quittée sans qu'elle en mourût, déclara qu'elle mourrait du départ du général Geslin de Bourgogne. Celui-ci fut replacé dans les cadres de l'activité. Il vient maintenant de passer dans la réserve. Et notre cavalerie vaut aujourd'hui ce qu'elle valait hier. Qu'est-ce à dire, sinon que nous devons nous garer des exagérations ? Mais nous ne nous en garons pas. Et voilà comme le général d'Amade, pour avoir appliqué la méthode du général Lyautey, éclipse celui-ci. Et la faveur du peuple élève le disciple au rang qui n'était dû qu'au maître.

* * *

On s'agite beaucoup en ce moment — plus qu'on n'agit, d'ailleurs ! — pour améliorer la situation morale des officiers, en leur accordant le droit

de voter, de participer à la vie politique de la nation, et plus encore pour relever leur situation matérielle.

Un lieutenant, un capitaine, sont payés moins qu'un bon ouvrier, et, comme on reste lieutenant jusqu'à 35 ans, capitaine jusqu'à 40 ou 45 ou 50, par suite de la lenteur de l'avancement, vous comprenez le malaise qui existe dans le corps des officiers. De ce malaise les manifestations sont nombreuses. J'ai déjà eu occasion de dire que le projet d'augmentation de l'artillerie trouve en lui sa principale cause. Mais, si on donne ainsi satisfaction à une arme, en lui ouvrant de nouveaux débouchés, on excite la jalousie des autres. Quand il n'y a pas de foin au râtelier, les chevaux se battent. Le gouvernement annonce qu'il donnera un peu de foin — oh! pas beaucoup! pas une botte : une simple poignée, juste de quoi occuper les appétits, si je puis ainsi dire, car il ne saurait être question de les assouvir.

Sur la façon dont on distribuera ce pas grand'chose, les opinions diffèrent. Chacun a son système. Beaucoup de bruit pour rien ou, si vous le préférez, pour bien peu. Que de manières il peut donc y avoir pour ronger un os! Tout cela est bien misérable ; je ne saurais trop répéter que l'heure n'est plus aux semblants d'amélioration. Il faut des réformes radicales, si onéreuses soient-elles. Du moment qu'on a entrepris de démocratiser l'armée, il ne faut pas persévérer dans les errements qui se sont établis au temps où l'accès des grades était réservé aux classes aisées, et dont la fortune constituait la supériorité.

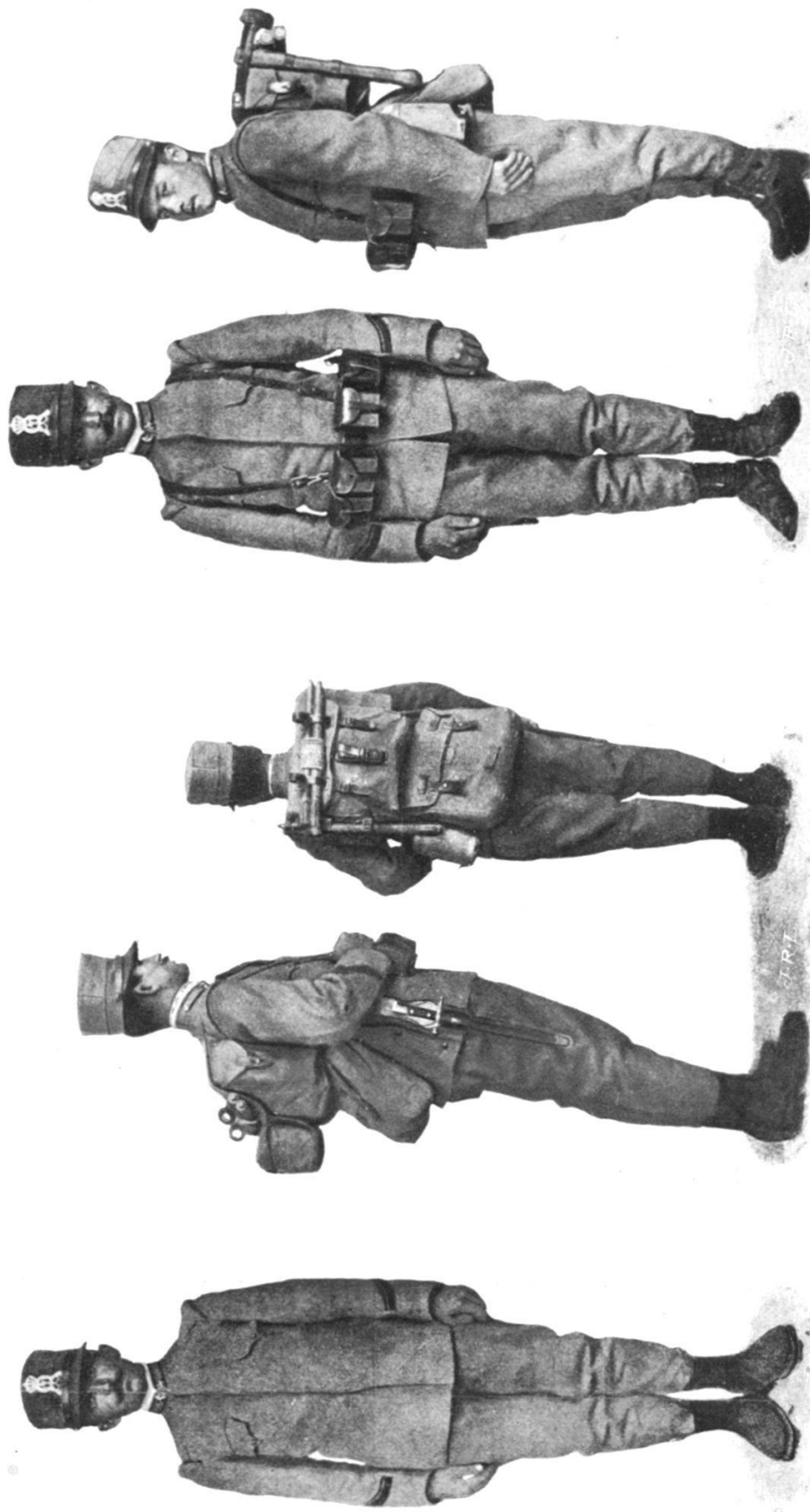
Quant à la privation des droits civiques, quant à l'impuissance électorale, dont est affligé le corps des officiers, ce n'est pas en Suisse qu'il se trouvera personne pour admettre une telle diminution. Le citoyen ne doit pas disparaître sous le militaire.

CHRONIQUE ITALIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le ski en Italie. — Les pertes de l'armée dans le dernier tremblement de terre. — Nouveaux uniformes (Pl. XX).

La *Revue militaire suisse* s'occupant avec intérêt de la question du ski, il me semble opportun d'apporter ma contribution à cette étude en examinant ce qui se fait en Italie. Les skis y ont fait leur apparition il y a sept ans seulement et le mérite en revient à l'armée ; c'est elle qui a introduit ce nouveau moyen de locomotion. Au début, les sceptiques et les opposants n'ont pas fait défaut ; pour eux, les skis devaient rester un simple engin de gymnastique, dont la destination ne pouvait être que de rendre plus agile ou plus audacieux quelques rares militaires. Peu à peu les opinions se transformèrent ; on reconnut que les skis pouvaient rendre, au point de vue mi-



Nouvel uniforme et nouvel équipement du fantassin italien.

litaire, quelque service, on s'y intéressa et l'instruction de soldats et de gradés qui avait commencé au 3^e régiment alpin s'élargit et pénétra bientôt dans les autres régiments. Il y a trois ans, des concours furent institués, car le public aussi commençait à s'intéresser au nouveau sport et des amateurs commençaient à se former à Milan, à Turin et dans quelques autres grandes villes. Cette année-ci, nous avons eu cinq concours, dont un international, à Bardonnèche, du 20 au 22 février ; on y a vu une large participation de militaires, officiers et soldats, y compris des officiers de chasseurs alpins français. Le programme a comporté une course de fond de 20 km., et une course de demi-fond de 10 km. pour officiers, sous-officiers et soldats, ainsi qu'un match de saut pour la troupe et pour officiers. Le jour suivant a été consacré aux parcours de patrouilles. Nous avons eu le plaisir, dans ce concours de Bardonnèche, d'admirer l'habileté prodigieuse de deux Norvégiens, MM. Harold Smith et Frygwe Smith ; ils ont exécuté une merveilleuse série de sauts et, dans l'après-midi du 21 février, M. Harold Smith a battu par un saut de 43 m. le record du monde de 42 m. que détenait l'Américain Gunderson.

Dans nos troupes alpines, l'enseignement du ski est donné de la façon suivante. Chaque bataillon dispose d'un officier skieur chargé d'instruire chaque année six soldats par compagnie de son bataillon. Mais il faut noter que chaque compagnie dispose seulement de trois paires de skis. L'officier instructeur conduit son peloton dans une vallée qui se prête à l'instruction ; la durée du cours est de 40 jours.

Les succès de l'instruction pendant l'hiver passé d'une part, et, d'autre part, le développement qu'acquiert l'usage du ski en France et en Suisse rendent probable une extension de l'enseignement dans notre armée. Peut-être créera-t-on une école centrale pour la formation des instructeurs de ski.

* * *

Le désastre qui, le 28 décembre, a frappé la Calabre et la Sicile, a occasionné de terribles pertes dans les corps de troupes. La statistique des morts est la suivante : 1 général, 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 4 majors, 16 capitaines, 11 lieutenants, 6 sous-lieutenants, 1 maître de chapelle ; au total 42 officiers, 16 sous-officiers, 59 caporaux, 345 soldats, 6 employés. Au total 468 morts.

A ces chiffres, il faut ajouter les disparus, probablement morts ensevelis sous les décombres : 26 officiers, savoir 1 colonel, un lieutenant-colonel, 12 capitaines, 8 lieutenants et 4 sous-lieutenants, plus 12 sous-officiers, 15 caporaux, 155 soldats. Au total, 207 disparus.

* * *

Une chronique précédente vous a renseigné sur le nouvel équipement

du fantassin italien (*R. M. S.*, 1908, p. 830). A cette innovation va s'ajouter le changement de la tenue; un uniforme entièrement gris-vert remplacera la tunique bleu-foncé et le pantalon gris-clair. On admet que la teinte nouvelle est celle qui assure la moindre visibilité dans les conditions les plus ordinaires de nos champs de bataille. A l'ancienne capote, on a substitué un manteau court, et une casquette au képi suranné et fort inconmode. Cette tenue était à l'essai depuis deux ans dans un corps de troupes à Rome et l'a été encore, aux dernières manœuvres, dans quelques subdivisions d'alpini. Actuellement, elle a déjà été distribuée à quelques compagnies alpines et le sera prochainement à deux divisions. L'obligation d'écouler le gros stock des anciens vêtements ne permet pas de pousser plus rapidement la substitution.

La tenue des officiers va être changée en même temps que celle de la troupe, à l'exception de celle des officiers de carabiniers (gendarmerie), du commissariat, des comptables, des invalides et vétérans. La forme reste cependant la même; seule la couleur changera; l'uniforme sera gris-vert comme pour la troupe. Actuellement, les différentes tenues autorisées sont les suivantes : 1. Grande tenue soit celle actuellement utilisée. 2. Tenue de marche, couleur gris-vert. 3. Tenue ordinaire pareille à l'actuelle. 4. Petite tenue qui comprend, suivant les services, la tenue gris-vert ou la petite tenue actuelle.

Le ministre de la guerre prévoit en outre l'adoption à bref délai d'un ceinturon pour le port du pistolet, du sabre et de la pochette.

La nouvelle tenue est obligatoire pour tous les officiers dans chaque division à partir du moment où les troupes de la division seront équipées en gris-vert.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Organisation des forces militaires du Portugal. — Budget 1908-1909. —
Conseil de Défense Nationale.

Les forces militaires du Portugal se composent :

- a) Des troupes actives de l'armée et de la marine de guerre;
- b) Des troupes de réserve de » » »
- c) Des troupes organisées militairement, bien que ne dépendant pas, en temps de paix, des ministères de la guerre et de la marine.

Les troupes actives de l'armée comprennent les contingents des trois dernières années, et celles de la marine les contingents des six dernières années.

Il y a deux réserves d'armée, la première et la deuxième réserves, en outre, la réserve territoriale. La première réserve se compose des hommes

qui ont servi dans les troupes actives pendant le temps légal. La seconde comprend :

- a) Les hommes sortant de la première réserve;
- b) Les jeunes gens recrutés en plus des effectifs des contingents actifs;
- c) Ceux qui se sont rachetés;
- d) Les frères substitués;
- e) Ceux qui sont reconnus uniques soutiens de leurs parents et qui, de plus, ont été classés adroits tireurs.

La réserve territoriale est formée de tous les hommes valides âgés de 35 à 45 ans, qui ont fait du service dans l'armée active ou dans la seconde réserve.

La durée du service militaire est de trois ans dans l'armée active, cinq ans dans la première réserve et sept ans dans la deuxième. Généralement, la classe est libérée à la fin de la seconde année d'incorporation.

Le service est personnel et obligatoire; toutefois l'on admet : 1° la substitution entre frères; 2° le rachat; 3° l'ajournement; en outre, sont dispensés du service les prêtres, ainsi que les marins qui servent dans les équipages de sauvetage côtier.

L'obligation de servir commence à l'âge de 20 ans.

C'est le pouvoir législatif qui fixe chaque année l'effectif des contingents actifs de terre et de mer. Le premier comprend les hommes destinés aux troupes de campagne proprement dites, ainsi que ceux qui sont attribués aux corps de troupes municipales et douanières. L'incorporation du contingent actif a lieu, chaque année, du 8 au 12 novembre.

Le territoire continental du Portugal est divisé en trois grandes circonscriptions militaires : celle du nord, celle du centre et celle du sud. Les îles adjacentes forment deux commandements militaires : celui des Açores et celui de Madère. Chacune des trois circonscriptions continentales se scinde elle-même en deux circonscriptions de division, ou divisions militaires territoriales, qui se subdivisent à leur tour en deux circonscriptions de brigade, lesquelles groupent chacune deux circonscriptions de régiment, ou circonscriptions de recrutement et de réserve. Le commandement militaire des Açores comprend deux districts de recrutement et de réserve; celui de Madère n'en forme qu'un.

La composition d'une division de l'armée active est la suivante :

- 2 brigades d'infanterie, à 2 régiments de 3 bataillons;
- 1 régiment de cavalerie, à 4 escadrons;
- 1 régiment d'artillerie de campagne, à 6 batteries;
- 1 compagnie de pionniers.

Dans chaque grande circonscription militaire, et dépendant du quartier-général de l'une des deux divisions militaires territoriales, l'on trouve :

- a) Une autorité chargée de répartir les hommes, lors du recrutement et dans les réserves;
- b) Un inspecteur de l'artillerie;
- c) Un inspecteur du génie;
- d) Un inspecteur du service sanitaire;
- e) Une autorité chargée du recensement des bêtes et voitures de réquisition;
- f) Un tribunal militaire.

Indépendamment des troupes endivisionnées, il y a encore :

- 1^o 6 bataillons de chasseurs à pied, à 6 compagnies;
- 2^o Un groupe de batteries d'artillerie à cheval;
- 3^o Un groupe de batteries d'artillerie de montagne;
- 4^o Des unités de mitrailleuses.

Les troupes ci-dessus désignées forment, à rigoureusement parler, l'armée de campagne destinée à la guerre mobile.

Mais le Portugal possède encore des troupes d'artillerie à pied, ou de forteresse, divisées en 6 groupes de 3 batteries, plus 4 batteries indépendantes, qui constituent les garnisons des camps retranchés et des fortifications, tant côtières que de l'intérieur. Le camp retranché de Lisbonne, à lui seul, a une garnison de quatre groupes d'artillerie à pied, répartis aux fortifications côtières du port et aux ouvrages élevés du côté de la terre. Des services spéciaux du génie lui sont en outre attachés.

* * *

Le budget de la guerre, pour 1908-1909, s'élève à 39 500 000 francs. L'exposé du budget prévoit, comme troupes principales : 27 régiments d'infanterie actifs; 27 régiments d'infanterie de réserve; 6 bataillons de chasseurs à pied; 10 régiments de cavalerie; 5 régiments et un groupe d'artillerie de campagne; un groupe de batteries à cheval; un groupe de batteries de montagne; 6 groupes d'artillerie de forteresse; 4 batteries indépendantes; un régiment de troupes du génie.

Parmi les dépenses extraordinaires prévues, on relève :

Construction de fortifications à Lisbonne; nouvelles places de tir	Fr. 500,000
Instruction des hommes de la seconde réserve	» 150,000
Voitures pour la mobilisation de l'armée	» 650,000
Munitions pour les batteries côtières	» 250,000

* * *

En 1906 l'on a décrété l'organisation du Conseil suprême de défense nationale, haute autorité militaire qui prend l'initiative d'étudier les questions concernant la préparation à la guerre, l'organisation générale et la mobilisation des forces de terre et de mer, des troupes coloniales, etc.

Le Conseil suprême comprend deux sections : l'une pour l'armée, l'autre pour la marine. La section de l'armée est composée de trois généraux de division, de six généraux de brigade et d'un colonel d'état-major faisant fonction de secrétaire. La section de la marine compte le major-général, le directeur général, le président du Conseil général, le commandant de la division navale d'instruction et le commandant de la défense navale mobile, avec un capitaine de vaisseau comme secrétaire.

La présidence du Conseil suprême appartient au roi, comme maréchal en chef de l'armée et amiral en chef de la marine.

On dit que d'après les études et les propositions du Conseil suprême de défense nationale, le ministre de la guerre présentera au Parlement, au cours de la prochaine législature, les bases d'une nouvelle organisation militaire, qui modifiera quelques services, créant tout à la fois de nouvelles unités et réorganisant les cadres des différentes armes.

INFORMATIONS

SUISSE

Une invention pratique. — La *tente portable* en usage dans notre armée comprend par unité :

1 pièce de toile, 1 cordeau, 1 montant en 3 parties, 3 piquets et 1 pioche.

Parmi ces pièces les piquets sont en fer fondu ou en tôle d'acier ou encore, selon le dernier modèle, en aluminium. Ils sont comprimés en forme demi-circulaire, une extrémité est appointée, l'autre est munie d'un bourrelet.

Le sergent-major Weissbrodt a relevé divers inconvénients dans l'emploi de ces piquets. Après usage le bourrelet se modifie sensiblement, s'aplatit et s'échancre ; le piquet lui-même résiste peu aux chocs violents et il s'enfonce très difficilement dans les terrains pierreux, en montagne par exemple.

Il est nécessaire d'avoir à disposition des piquets *très solides*, faciles à manier et *légers*. Dans cet ordre d'idées, le sergent-major Weissbrodt a construit des piquets portatifs en acier (fig. 1) qui ont plusieurs avantages :

1° Le poids d'un piquet est de 0,40 gr. inférieur à celui du piquet actuellement utilisé, la longueur restant la même (24 cm.).